

**PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
DE BOURGS SUR COLAGNE
DU MERCREDI 28 JUILLET 2021**

L'an deux mille vingt et un, le 28 juillet à 20h00, le Conseil Municipal de la commune de **BOURGS SUR COLAGNE** dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est réuni en session ordinaire à la salle Colucci, en raison des conditions sanitaires liées à la Covid-19, sous la présidence de **Monsieur Lionel BOUNIOL, Maire**

Date de convocation du Conseil Municipal : 8 juillet 2021

Présents : Mme Évelyne ALCHER, M. Lionel BOUNIOL, Mme Delphine CASTAN/LAHONDES, M. Serge CHAZALMARTIN, M. Marc CLAVEL, M. Olivier FOLCHER, M. Gérald MENRAS, M. Éric MIEUSSET, Mme Isabelle PERIE, Mme Sylvie PETIT, Mme Valérie PLAGNES, Mme Magali ROUSSET.

Absents excusés : Mme Michèle CASTAN ayant donné procuration à M. Serge CHAZALMARTIN, M. Franck GERVAIS ayant donné procuration à M. Gérald MENRAS, M. Martial MALIGES, Mme Chantal MORERA, Mme Corinne MUNIER ayant donné procuration à M. Lionel BOUNIOL, M. Pascal PRADEILLES ayant donné procuration à M. Olivier FOLCHER, Mme Marie ROCHETEAU ayant donné procuration à Mme Sylvie PETIT et M. Nicolas SALLES ayant donné procuration à Mme Delphine CASTAN/LAHONDES.

Absents : Mme Géraldine FABRE, Mme Larissa FAGES et M. Thomas MEISSONNIER.

Secrétaire de séance : Mme Magali ROUSSET (à l'unanimité)

Monsieur le Maire ouvre la séance du Conseil Municipal à 20 h 05.

Après avoir réalisé l'appel des présents :

- ⇒ 12 élus sont présents,
- ⇒ 6 élus sont excusés et ont donné procuration (Mme Michèle CASTAN, M. Franck GERVAIS, Mme Corinne MUNIER, M. Pascal PRADEILLES, Mme Marie ROCHETEAU et M. Nicolas SALLES),
- ⇒ 2 élus sont excusés et n'ont pas donné de procuration (M. Martial MALIGES et Mme Chantal MORERA)
- ⇒ 3 élus sont absents (Mme Géraldine FABRE, Mme Larissa FAGES et M. Thomas MEISSONNIER).

⇒ **Approbation du Procès-verbal du Conseil Municipal du 17 juin 2021**

Le Procès-verbal du Conseil Municipal du 17 juin 2021 est approuvé **à l'unanimité**.

⇒ **Désignation du secrétaire de séance :** Mme Magali ROUSSET **à l'unanimité**.

⇒ **66/2021 : Demande d'une subvention Conseil Départemental de Lozère pour l'aménagement de la bibliothèque du Monastier**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le Conseil Départemental de Lozère propose, dans le cadre du dispositif « cadre de vie » des subventions pour l'aménagement des bibliothèques.

La bibliothèque du Monastier nécessitant des travaux pour la rendre plus conviviale, il est proposé de réaliser les aménagements suivants :

Travaux et aménagements nécessaires pour l'espace « adultes » :

- ✓ Réfection de l'installation électrique plus sécurisée et moins énergivore, mise en place de points lumineux adaptés et mise en conformité
- ✓ Achat de lampadaires, lampes, pendule pour égrener le temps.
- ✓ Peinture des murs, portes et divers encadrements pour rendre le local propre et l'ensemble harmonieux.
- ✓ Agencement des étagères et du mobilier actuel afin de créer deux espaces différents propices à la lecture selon les âges avec mise en valeur de l'ensemble des ressources (documents imprimés, DVD, etc.) pour faire de cet espace un lieu de convivialité où divers publics s'entrecroisent, enfants, lecteurs de romans, BD, amateurs de documentaires.
- ✓ Achat de mobilier en complément de l'actuel pour aménager deux coins de lecture adaptés et accueillants : banquette d'angle, table basse
- ✓ Achat de tissus pour rénover les fauteuils, les poufs et coussins.
- ✓ Aménagement d'un espace convivial café/thé permettant les échanges sur les lectures de chacun.

Propositions pour l'espace « enfants » :

- ✓ Retrait de l'emplacement au sol de l'ancienne cloison et réajustement
- ✓ Peinture au plafond
- ✓ Achat de tissus pour confectionner un tipi, recouvrir des matelas et des coussins

Les entreprises et magasins ont été sollicités. Le montant total des dépenses s'élève à 5 411,43 euros, il est proposé de solliciter 50% soit 2705,72 euros, auprès du Conseil Départemental de Lozère.

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'**unanimité** :

- **Autorise** Monsieur le Maire à solliciter une demande de subvention auprès du Conseil Départemental de Lozère pour un montant de 2 705,72 euros pour une dépense totale de 5 411,43 euros H.T.,
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer les devis,
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à la présente.

Remarque : Madame Isabelle PÉRIÉ prendra contact avec la responsable de la Médiathèque Départementale de Prêt.

⇒ **67/2021 : Demande de subvention auprès de l'Etat (D.E.T.R.)- Construction de l'École – Tranche 1 du projet global du Complexe Multifonctionnel**

Lors du Conseil Municipal du 25 mars 2021, le plan de financement de la réhabilitation et de la construction d'un Complexe Multifonctionnel associatif, culturel et éducatif a été adopté.

Afin de répondre aux critères d'éligibilité de la D.E.T.R., le dossier est proposé à l'examen bienveillant de l'État en deux tranches.

La présente délibération concerne la tranche 1 dédiée à la construction de l'école et reprend l'ensemble des éléments examinés et adoptés antérieurement.

Le montant total de la construction de l'école s'élève à 1 084 938 euros H.T. Il est proposé de solliciter comme prévu initialement une subvention de 617 950 euros.

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'**unanimité** :

- **Autorise** Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès de l'État d'un montant de 617 950 euros au titre de la D.E.T.R. sur une assiette subventionnable de 1 084 938 euros H.T.,
- **Adopte** le plan de financement suivant :

Recettes	Assiette Construction de l'école H.T.	%
Etat	617 950,00 €	56,96%
Département	250 000,00 €	23,04%
Région	0	0
Autofinancement	216 988,00 €	20,00%
Total	1 084 938,00 €	100,00%

- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire,
- **Dit** qu'il n'y a pas eu de commencement d'exécution des travaux.

⇒ **68/2021 : Demande de subvention auprès de l'État (D.E.T.R.) pour la réhabilitation du Complexe Multifonctionnel associatif et culturel – Tranche 2**

Lors du Conseil Municipal du 25 mars 2021, le plan de financement de la réhabilitation et de la construction d'un Complexe Multifonctionnel associatif, culturel et éducatif a été adopté.

Afin de répondre aux critères d'éligibilité de la D.E.T.R., le dossier est proposé à l'examen bienveillant de l'État en deux tranches.

La présente délibération concerne la tranche 2 dédiée à la réhabilitation du Complexe Multifonctionnel associatif et culturel et reprend l'ensemble des éléments examinés et adoptés antérieurement.

Le montant total de la réhabilitation s'élève à 951 102 euros H.T. Il est proposé de solliciter comme prévu initialement une subvention de 298 268 euros.

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'**unanimité**:

- **Autorise** Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès de l'Etat d'un montant de 298 268 euros sur une assiette subventionnable de 951 102 euros H.T.,
- **Adopte** le plan de financement suivant :

Recettes	Assiette Construction de l'école H.T.	%
Etat	298 268.00 €	31.36%
Département	250 000.00 €	26.29%
Région	212 614.00 €	22.35%
Autofinancement	190 220.00 €	20,00%
Total	951 102.00 €	100,00%

- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire,
- **Dit** qu'il n'y a pas eu de commencement d'exécution des travaux.

⇒ **69/2021- Choix des organismes bancaires pour le prêt du bâtiment la Grange**

Lors de sa réunion du 31 Janvier 2019, le Conseil Municipal a adopté le plan de financement pour la réhabilitation du bâtiment communal « La Grange » en vue de la création d'une maison médicale, pour un montant prévisionnel de 444 339 € H.T.

Le 25 mars 2021, le Conseil Municipal a autorisé la consultation d'organismes bancaires pour l'obtention d'un prêt à court terme de 140 000 euros restant à charge de la Commune, après obtention de 300693 euros de subventions de l'Europe et l'État.

A l'issue de la consultation de 4 banques, les propositions sont les suivantes :

Banque	Durée	Taux	Frais de dossier
Crédit Agricole	15 ans	0,77%	0,15% du montant emprunté
Caisse des Dépôts	Toute durée	1,10%	0,06%
Caisse d'Epargne	15 ans	0,84%	210 €
La Banque Postale	15 ans	0,66%	200 €

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité** :

- **Décide** de retenir **la Banque Postale** selon les conditions suivantes :
 - ☞ Emprunt remboursé en 60 trimestres aux conditions de l'institution en vigueur à la date de la réalisation,
 - ☞ Au taux fixe de 0,66% par 60 échéances constantes trimestrielles de **2452,66 euros**,
 - ☞ Frais de dossier: 200 euros.
- **Décide** de contracter cet emprunt auprès de **la Banque Postale** aux conditions énoncées ci-dessus,
- **Décide** pendant toute la durée de l'emprunt, à inscrire en priorité chaque année en dépense obligatoire à son budget, les sommes nécessaires au paiement des intérêts, frais et accessoires,
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Remarque :

- ☞ Le prêt sera mis en place à compter de septembre 2021.
- ☞ L'ouverture de la maison médicale est prévue pour début janvier 2022.

⇒ **70/2021 : choix de l'Entreprise pour l'installation des casiers alimentaires**

Lors du Conseil Municipal du 29 avril 2021, la Commune a sollicité une subvention pour l'installation de casiers alimentaires en libre-service dans le cadre du Plan de Relance, en réponse à l'appel à projet de la mesure 12- volet B auprès des collectivités et associations pour une « alimentation locale et solidaire » qui s'engagent à accroître l'accès à une alimentation saine, sûre, durable, de qualité et locale pour tous les citoyens qui en sont éloignés.

Le Conseil Municipal du 17 juin 2021 a autorisé Monsieur le Maire a lancé la consultation auprès des entreprises.

Pour rappel, le coût total de l'opération s'élèverait à 47 190 euros H.T. L'État a été sollicité à hauteur de 60% qui serait ramené à 50%.

A l'issue de la consultation, 3 entreprises ont présenté leur offre, 2 ont été examinées :

ENTREPRISE	Prix HT	Prix TTC
PROVIDIF	30 120 €	36 144 €
FILBING Distribution	31 750 €	38 100 €

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **Décide de retenir** l'offre de la société **PROVIDIF**,
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer le devis avec l'entreprise PROVIDIF pour un montant de 30 120 euros H.T.,
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tous documents nécessaires à cette affaire.

Remarques :

- ↪ Les casiers de la société PROVIDIF sont aux nouvelles normes; triple vitrage permettant une économie sur la consommation électrique.
 - ↪ La société FILBING Distribution a davantage développé la gestion informatique des casiers.
 - ↪ Les commerçants se sont réunis le mardi 27/07 : 7 voire 8 commerçants sont intéressés.
 - ↪ Une Association de commerçants doit être créée pour assurer la gestion de ces casiers. Une prochaine réunion doit se tenir le 23 août 2021. Houcine SARRA, de la Communauté de Communes du Gévaudan, manager commerce « petites villes de demain » était présent et sera en appui notamment pour la création de l'association.
 - ↪ Il est prévu 42 casiers réfrigérés et 20 casiers non réfrigérés. La livraison est prévue pour fin novembre 2021.
 - ↪ Le site d'implantation sera soit à côté du garage Rocher, soit sur le parking entre les deux communes sur la RD 809. Une demande a été transmise à la Présidente du Département pour l'utilisation de cette dernière.
- **Vote « Pour » : 20 voix**
 - **Vote « Contre » : 3 voix** de Mme Delphine CASTAN/LAHONDES, de M. Nicolas SALLES (par procuration) et Mme Isabelle PÉRIÉ

⇒ **71/2021 : Opération groupée pour la réalisation de Schémas Directeurs de Signalétique**

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil Municipal du 28 janvier 2021 a approuvé la participation de la Commune au groupement de commande proposé par le Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du PNR de l'Aubrac pour réaliser le Schéma Directeur de Signalétique de la Commune.

A l'issue de la Commission d'Appel d'Offres du syndicat mixte d'aménagement et de gestion du PNR Aubrac, le prestataire sélectionné est l'entreprise ASCOD. Le montant à la charge de la Commune s'élève à 8 500 euros H.T.

Il appartient au Conseil Municipal de décider de ne pas poursuivre l'opération et de se retirer du groupement de commande ou d'engager l'opération jusqu'à son terme.

Si la Commune poursuit, il s'agit de réaliser un diagnostic de la signalisation publicitaire et directionnelle et la rédaction d'un Schéma Directeur de Signalisation.

Entendu l'exposé de monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité** :

- **Décide** de réaliser un diagnostic de la signalisation publicitaire et directionnelle et la rédaction d'un schéma directeur de signalisation,
- **Autorise** le syndicat mixte d'aménagement et de gestion du PNR à engager la Commune auprès du prestataire sélectionné ASCOD dans le cadre du groupement de commandes,
- **Décide** d'inscrire la somme de 8 500 euros au budget de la Commune,
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire.

Remarque : l'étude sera réalisée à la fin de l'automne 2021 pour une restitution au mois de décembre 2021.

⇒ **72/ 2021 : Augmentation du prix de fourniture des repas de l'école Marceau CRESPIE et Sainte Angèle pour l'année scolaire 2021-2022**

Monsieur le Maire informe que l'Association « Les jardins du Sacré Cœur » prépare les repas de la cantine de l'école publique Marceau CRESPIE. Par courrier en date du 07 juin 2021, cette Association informe la Commune que le prix du repas sera facturé au prix de 4,50 € au 1^{er} septembre 2021, soit une augmentation de 10 centimes.

Monsieur le Maire propose de prendre en charge par la Commune cette augmentation pour les élèves domiciliés dans la Commune afin de laisser le prix du repas à la charge des familles à 3,60 €. Ainsi la participation totale de la Commune est de 0,90 centimes par repas.

Cette participation au repas s'applique également aux repas des élèves de l'école privée Saint Angèle. La Commune verse à l'OGEC 0,90 centimes par repas facturé aux élèves de cette école qui sont domiciliés sur la Commune.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, décide à **l'unanimité** :

- **De prendre en charge** les 10 centimes d'augmentation du prix des repas portant la participation totale de la Commune à 0,90 centimes par repas et d'appliquer cette participation aux élèves qui sont domiciliés sur la Commune de l'école publique Marceau CRESPIE et de l'école privée Saint Angèle afin de maintenir le prix du repas à 3,60 €,
- **De fixer** le prix des repas pour les enfants extérieurs à la Commune à 4,50 €,
- **De maintenir** le prix du repas pour les adultes (professeurs des écoles et autres) à 5,00 €,
- **D'autoriser** Monsieur le Maire à signer tout document et à prendre toutes décisions concernant cette affaire.

Remarque :

- ↪ L'augmentation du prix du repas provient de l'augmentation du temps de travail de l'agent (en lien avec la législation des contrats à temps partiel) et par l'augmentation du coût des matières premières.
- ↪ L'Europe relance le programme « Un fruit à la récré » avec des aides potentielles. Une commission va être mise en place pour étude du dossier, dispositif qui pourrait être applicable dès la rentrée 2021.

⇒ **73/2021 : choix du Maître d'Œuvre pour les travaux pour la rénovation énergétique de bâtiments communaux**

Vu le Code des Marchés Publics,

Le Conseil Municipal du 17 juin 2021 a adopté le lancement de la consultation du Maître d'Œuvre pour la rénovation énergétique de 8 bâtiments communaux.

Un avis d'appel à concurrence a été lancé le 21 juin 2021 avec une date limite de réception des candidatures et offres fixée au 09 juillet 2021 à 17h00.

La Commission d'appel d'offre réunie le 16 juillet, a examiné les 2 offres reçues :

- ✓ IB2M sise à Gages (12 630)
- ✓ BET INSE sise à Onet le Château (12 850).

Les critères de sélection étaient les suivants :

- ✓ N°1 : références et compétences des intervenants : 20%
- ✓ N° 2 : Note méthodologique : 40%
- ✓ N°3 : Prix : 40%

Après ouverture des plis, le classement est le suivant :

Mandataire	Références	Note méthodologique	Prix	Classement
IB2M	20	25	40 (23 400 €)	1
BET INSE	20	30	28.36 (33 000 €)	2

L'offre de l'entreprise IB2M a été retenue.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, sur avis de la Commission d'appel d'offre et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité** :

- **Décide** de retenir l'entreprise IB2M sise à Gages (12 630) la désignant Maître d'Œuvre pour un montant de 23 400 euros H.T.,
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer avec IB2M, l'acte d'engagement et toutes les pièces nécessaires à l'exécution du marché ainsi que les avenants éventuels,
- **Autorise** Monsieur le Maire à engager au budget les crédits nécessaires pour la réalisation de ce marché sur les lignes budgétaires correspondantes.

⇒ **Questions diverses**

- Nettoyage de la hotte de la cantine : des devis ont été demandés à deux sociétés pour une prestation à réaliser avant la rentrée : seule l'entreprise d'Aveyron a répondu pour un montant de 422€ H.T. et l'autre entreprise de Lozère n'a pas encore répondu. Un devis avec un contrat d'entretien annuel pourrait être sollicité et ce jusqu'à la fin du mandat, afin que cela soit plus « attractif » pour la société. Il est rappelé que ce nettoyage doit être réalisé une fois par an.
- Madame Sandrine Prunières cesse son activité de coiffeuse. Des personnes ont été rencontrées pour la reprise de cet espace, sur d'autres types d'activités.
- Courrier reçu de l'Éducation Nationale, explicitant que dorénavant les Assistants de Vie Scolaire, aidant les enfants en difficultés, seront désormais seulement mis à disposition par l'Éducation Nationale pour des temps dit « scolaires ». Les temps périscolaires (temps de repas, ...) seront désormais à la charge de la collectivité.
- Une subvention de 1 680 € a été octroyée pour la géothermie de la MTL.
Concernant les « Jardins partagés », l'appel à projet a été validé, avec une subvention à hauteur de 43% des dépenses qui seront engagées, soit un montant de 11 500€.
Il est rappelé que « Jardins partagés » correspond anciennement aux « jardins ouvriers », cela signifie que chacun a sa parcelle attribuée. A ce jour, peu de demande mais une nouvelle communication sera faite sur ce projet en septembre.
- Schéma Directeur Vélo : la finalisation est en cours et quelques choix restent encore à faire. La présentation en Conseil Municipal aura lieu à l'automne.
- Courrier reçu ce jour du Président du foot informant de problème du terrain. Monsieur le Maire rappelle que si la Commune donne une autorisation d'utilisation des terrains, la procédure est d'en informer le Président et Monsieur Bernard SALTEL.
- Information suite à l'inauguration du Pumptrack : un franc succès. 75 personnes ont participé à l'animation réalisée par Mobiprox, très satisfaite en comparaison avec les animations réalisées récemment à Lyon et à St Etienne avec environ 90 personnes présentes. Le stand de la Sécurité routière a offert des lots (casques, coudières, etc) à chaque enfant, pour un montant total de 300€ (Valeur 380€ Intersport, ayant accepté un rabais).
Une modification sur des bosses a été réalisée pour la future homologation par la Fédération Française de Cyclisme. Tous les travaux ont été suivis par Éric Mieusset et un Moniteur sportif de la Fédération de Cyclisme. Les utilisateurs sont satisfaits.
- Monsieur Marc CLAVEL remercie les élus pour l'attention portée suite au décès de son papa.
- Lors du pique-nique du 28 juin 2021 à l'école du Monastier, les enfants ont apprécié les fraises offertes par la Commune.
- Monsieur le Maire invite l'ensemble du Conseil à partager le verre de l'Amitié au Bar Urbain V.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance du Conseil Municipal est levée à 21 h10.